

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 16

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 16.

Lausanne, le 30 Août 1870.

XV^e Année

SOMMAIRE. — Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme (major Moschell). (*Fin*) — Pièces officielles. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Cartes du théâtre de la guerre. (1)

DOIT-IL Y AVOIR, A COTÉ DE L'INSTRUCTION POPULAIRE, UNE INSTRUCTION MILITAIRE ET SOUS QUELLE FORME ?

(*Fin.*)

Réponse à cette question posée par la Société militaire fédérale pour le concours de 1870.

« *Est modus in rebus.* »

Aujourd'hui une autre tendance se manifeste, c'est de réduire de moitié le nombre des heures de leçons. Si ce système dit du *demi-temps*, actuellement en expérience en Angleterre, en Belgique et en Prusse, finit par être admis, et tout porte à croire qu'il le sera, au moins dans une certaine mesure, il deviendra d'autant plus urgent de bien choisir les sujets d'étude et de leur donner ce but pratique que l'on poursuit en toutes choses dans notre siècle utilitaire. Or, quand tant de connaissances presque indispensables devraient être sues et doivent forcément être mises de côté, il est bien peu probable que l'on puisse leur préférer des notions de science militaire, parfaitement inutiles au plus grand nombre. Les partisans de cet enseignement nous diront sans doute qu'il pourra se donner sans causer de préjudice aux autres études, en choisissant pour sujet de lecture, de thèmes, de compositions, des livres et des questions militaires. Cela pourrait sans doute se faire ainsi, mais le même privilége est demandé, et à bien plus juste titre, par les économistes, par les hygiénistes et par bien d'autres.

En résumé, l'enseignement militaire ne peut et, quoiqu'on fasse, ne sera jamais donné sur les bancs des écoles populaires. Il ne saurait non plus être introduit dans l'enseignement supérieur, où les futurs savants théologiens, médecins, avocats et autres n'en auraient certes que faire, incapables qu'ils sont déjà d'acquérir tout le savoir que l'on serait en droit de leur demander.

N'y a-t-il donc rien à faire dans l'école même pour préparer des

(1) En attendant de pouvoir donner un bon plan des sanglantes actions qui viennent de se livrer autour de Metz entre le gros des armées françaises et prussiennes, et un des alentours de Paris, où d'autres batailles sont en perspective, nous transmettons à nos abonnés deux petites cartes générales du théâtre de la guerre. Si imparfaites qu'elles soient, elles pourront au moins les orienter sur les opérations générales, dont nous commencerons prochainement un résumé.